

Dans le champ pédagogique

PLANS D'AIDE

- écouter
- adapter
- guider
- étayer
- aider à faire tout seul
- outiller
- observer
- proposer

Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)

pour les élèves qui rencontrent des difficultés récurrentes entravant la construction des compétences et l'acquisition des connaissances ainsi que pour les élèves allophones.

proposé par l'équipe éducative à l'élève et à ses parents.

validé par l'ensemble des partenaires, et signé.

évalué au bout de 8 à 10 semaines, reconduit ou arrêté.

Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

pour les élèves qui présentent des troubles spécifiques des apprentissages avérés, diagnostiqués (nécessité de bilans communiqués au médecin).

proposé par l'équipe éducative et/ou les parents

validé par un médecin et par l'ensemble des partenaires

suit l'élève tout au long de sa scolarité de la maternelle au lycée.

est réadapté à la fin de l'année scolaire, éventuellement en cours d'année, lors d'équipe éducative.

à la demande de la famille et/ou du médecin

PAI

pour les élèves présentant des pathologies nécessitant des prises de médicaments, des régimes alimentaires, des dispenses ou aménagements pour l'EPS.

Dans le champ médical

PPS

A la demande de la famille ou de l'établissement scolaire

pour les élèves en situation de handicap (déficit cognitif, handicap moteur)

lien avec la MDPH et l'enseignant référent.

Rencontres régulières de tous les partenaires en Equipe de Suivi de Scolarisation.